FÉDÉRATION WALLONIE-BRUXELLES
ENSEIGNEMENT.BE

Direction des Jurys
de l'enseignement secondaire
Rue Adolphe Lavallée, 1
1080 Bruxelles

enseignement.be/jurys
jurys@cfwb.be

Jurys de la Communauté française de l'enseignement secondaire ordinaire

Humanités générales et technologiques – 2e degré

Consignes d'examen

Cycle	2021 - 2022/2
Titre	CE2D G/TTR
Matière	Français

I. Informations générales

●●● Identification de la matière

Nom de la matière : Français
Equivalent dans une grille horaire : 5 heures/semaine

●●● Programme

Selon la règlementation, les questions d'examens porteront sur les programmes de la Fédération Wallonie-Bruxelles[1]. Ces programmes sont téléchargeables sur le site

http://www.wallonie-bruxelles-enseignement.be/programmes.

Numéro du programme : **486P/2018/240**
(https://www.wallonie-bruxelles-enseignement.be/progr/486-2018-240-%20.pdf)

Nom du programme :

Programme d'études du cours de français
Enseignement secondaire de plein exercice
Humanités générales et technologiques
Enseignement secondaire général et technique de transition
Deuxième et troisième degrés

Référentiel :

Compétences terminales et savoirs requis en Français – Humanités générales et technologiques
Publié au Moniteur belge le 22 février 2018.
http://www.enseignement.be/index.php?page=25189&navi=296


Les référentiels suivants déterminent les compétences et les savoirs de la formation commune aux 2e et 3e degrés de transition :

- Compétences terminales et savoirs requis - humanités générales et technologiques – mathématiques (en vigueur le 1er septembre 2015 pour la 3e année, le 1er septembre 2016 pour la 4e année, le 1er septembre 2017 pour la 5e année et le 1er septembre 2016 pour la 6e année)
- Compétences terminales et savoirs requis - humanités générales et technologiques - français (en vigueur à partir du 1er septembre 2018 pour la 3e année, le 1er septembre 2019 pour la 4e année, le 1er septembre 2020 pour la 5e année et le 1er septembre 2021 pour la 6e année)

●●● Titre visé et type d'enseignement

Le Certificat d'enseignement secondaire du deuxième degré pour l'enseignement secondaire général et technique de transition (CE2DG/TTR).

[1] Article 10 du Décret du 27/10/2016 portant organisation des jurys de la Communauté française de l'enseignement secondaire ordinaire

II. Organisation de l'examen de français

••• Modalités de passation

Type d'examen	1 partie ÉCRITE + 1 partie ORALE
Durée de l'examen	Partie ÉCRITE : 3 heures Partie ORALE : environ 30 minutes

••• Conditions particulières pour présenter l'examen

Les candidats à besoins spécifiques doivent informer le Jury dans les délais impartis, en fournissant les attestations (récentes) nécessaires. Les aménagements demandés seront soumis à analyse.

Les candidats ne seront convoqués à la partie orale que s'ils ont préalablement présenté la partie écrite.

Les candidats ne seront interrogés à la partie orale que s'ils sont en possession des 3 œuvres dont il est question dans les modalités présentées ci-dessous, dans la partie « 2. Épreuve orale » (p. 9 et suivantes).

••• Matériel

	Partie écrite	**Partie orale**
Obligatoire	Matériel de base d'écriture	3 livres retenus par chaque candidat·e
Autorisé	Correcteur orthographique (format papier)	
Refusé	Ouvrages de référence (ex : dictionnaire, grammaire, Bescherelle, etc.)	Version numérique des œuvres retenues par le ou la candidat·e, analyses, notes et résumés divers

Attention : il est nécessaire de faire la différence entre le matériel obligatoire et le matériel autorisé. Le matériel autorisé n'est pas indispensable pour la réussite de l'examen.

III. Consignes

Rappel préalable : ces consignes ne se substituent pas au programme de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Elles complètent le programme et précisent notamment les modalités d'évaluation.

Précisions sur les termes utilisés :
L'expression « unité d'acquis d'apprentissage » (UAA) désigne « un ensemble cohérent d'acquis d'apprentissage susceptible d'être évalué ».
L'expression « acquis d'apprentissage » désigne « ce qu'un candidat sait, comprend et est capable de réaliser au terme d'un processus d'apprentissage ».
Le terme « compétence » désigne « l'aptitude à mettre en œuvre un ensemble organisé de savoirs, de savoir-faire et d'attitudes permettant d'accomplir un certain nombre de tâches ».

I. Épreuve écrite

Attention au fait que pour l'examen écrit, et selon les prescrits du programme et du référentiel, « en 4e, l'étude de la comédie et fable classiques et du romantisme constituent les incontournables ». La connaissance de ces matières pourra intervenir dans le cadre des diverses productions demandées lors de l'examen écrit. Il ne s'agira cependant pas de répondre à des questions directes de vérification de connaissances sur ces matières.

A. La sélection d'informations dans un document sonore

Unité d'acquis d'apprentissage	Compétence à développer et production
UAA1 Rechercher l'information.	Sélectionner l'information dans un document **sonore** et en garder des traces.

La **compréhension du document sonore** sera vérifiée par le biais d'un **questionnaire ou d'un document à compléter**. Le ou la candidat·e devra naviguer dans les notes qu'il ou elle aura prises afin de trouver et de restituer les informations demandées.

B. Répondre à des questions de compréhension relatives à un/des document/s imprimé/s

Unités d'acquis d'apprentissage	Compétences à développer et productions
UAA0 Justifier, expliciter.	Justifier par écrit une réponse à une question ou à une consigne.
UAA1 Rechercher l'information.	Naviguer dans un texte écrit imprimé et sélectionner les informations adéquates, avec références si elles sont demandées.

Il s'agira de manifester sa compréhension d'un ou de plusieurs documents en répondant à un questionnaire. Ce(s) document(s) peu(ven)t être le(s) support(s) de l'activité de réduction, résumé ou tableau comparatif (voir point C ci-dessous) ou être additionnel(s).
Le ou la candidat·e devra donc pouvoir naviguer dans le support qui lui sera soumis afin de trouver les informations demandées (UAA 1) et, si demandé, justifier sa réponse (UAA 0).

C. La réduction, le résumé et/ou le tableau comparatif

Unités d'acquis d'apprentissage	Compétences à développer et productions
UAA1 Rechercher l'information.	Naviguer dans un texte écrit imprimé et sélectionner les informations adéquates avec références si elles sont demandées.
UAA2 Réduire, résumer ou comparer.	Résumer ou réduire un texte sous la forme d'un sommaire, d'une notice, d'un pavé informatif, d'un chapeau, pour informer autrui. Élaborer un tableau comparatif à partir d'une paire d'objets, un nombre minimum de bases de comparaison à envisager ayant été fixé préalablement.

La réduction résulte d'une triple opération de sélection, d'effacement et d'articulation de fragments du texte source, notamment sous la forme d'un schéma/d'une structure/d'un tableau.
Le résumé implique la condensation et la reformulation du contenu du texte source, le respect de la structure de celui-ci et l'absence de marques de la subjectivité de l'auteur du résumé. Le texte support peut être de type narratif, informatif ou argumentatif.
Le tableau comparatif implique la détermination de bases de comparaison pertinentes aux objets à comparer ainsi que l'expression explicite et concise de leurs ressemblances et de leurs différences.

Les productions des candidats seront évaluées en fonction des critères fournis, **à titre indicatif**, dans le tableau ci-dessous. Selon le type de texte source et selon l'exercice demandé (résumé, sommaire, notice, pavé, chapeau, tableau, etc.), les critères d'évaluation pourront varier.

Exemple de grille pour l'évaluation d'un résumé, à partir d'un texte à visée informative :

GENRE	RÉSUMÉ (CARACTÉRISTIQUES GÉNÉRALES À AMÉNAGER EN FONCTION DE L'EXERCICE DEMANDÉ)	
Lisibilité		▪ Écriture lisible. ▪ Mise en page.
Recevabilité	Linguistique	▪ Correction de l'orthographe et de la ponctuation. ▪ Correction de la syntaxe et du lexique.
	Sociale	▪ Respect du format imposé : nombre de mots. ▪ Soin de la copie.
Intelligibilité	Organisation des contenus	▪ Respect de l'organisation du texte source (ordre des informations). ▪ Respect de l'organisation-type éventuelle du genre de résumé imposé.
	Cohérence textuelle	▪ Segmentation du texte adéquate. ▪ Connecteurs appropriés au rapport logique. ▪ Anaphores[2] adéquates.
Pertinence	Adéquation du texte à son intention : informer rapidement	▪ Adéquation de la sélection des informations au contenu du texte et au genre du résumé ; - Sélection d'informations nécessaires et suffisantes. ▪ Fidélité au texte source; - Absence de déformation du texte source. ▪ Neutralité : absence de marques de subjectivité.

Exemple de grille pour l'évaluation d'un tableau comparatif à partir de deux documents :

GENRE	TABLEAU COMPARATIF	
Lisibilité		▪ Écriture lisible. ▪ Mise en page.
Recevabilité	Linguistique	▪ Correction de l'orthographe et de la ponctuation. ▪ Correction de la syntaxe et du lexique.
	Sociale	▪ Respect du format imposé : nombre de mots. ▪ Soin de la copie.
Pertinence	Adéquation du contenu au fait d'informer des points communs et différences entre les objets	▪ Présence de X bases de comparaison. ▪ Complétude de la comparaison et fidélité aux deux sources. ▪ Neutralité : absence de marques de subjectivité. ▪ Visibilité des ressemblances et des différences. ▪ Homogénéité de la formulation.

[2] Anaphores : procédés qui servent à la reprise d'éléments (idées, personnes, faits, objets) déjà évoqués dans le texte.

D. Le texte argumentatif : prendre position et étayer une opinion ou une demande

Cette compétence d'écriture sera évaluée à partir d'une production personnelle répondant à une intention de communication précise : persuader.

Une grille d'évaluation élaborée en fonction de la tâche demandée sera remise aux candidats en même temps que la consigne.

Unités d'acquis d'apprentissage	Compétences à développer et productions
UAA3 Défendre une opinion par écrit.	Prendre position et étayer une opinion ou une demande : – avis argumenté relatif à un choix, à une appréciation personnelle ; – lettre ou courriel de demande dans une relation asymétrique[3].

Les candidats doivent être capables d'étayer par des arguments une opinion personnelle **ou** de formuler une demande dans une relation asymétrique.

Les productions des candidats seront évaluées en fonction des critères fournis, **à titre indicatif,** dans les tableaux de la page suivante.

Les critères d'évaluation peuvent varier selon l'exercice d'écriture demandé.

[3] Une relation est dite asymétrique lorsqu'elle implique des protagonistes ayant des statuts différents. Par exemple :

- Professeur / étudiant ;
- Prestataire / client ;
- Contrôleur / contrôlé.

Exemple de grille pour l'évaluation d'un avis argumenté relatif à un choix, à une appréciation personnelle :

GENRE	APPRÉCIATION PERSONNELLE ÉCRITE ARGUMENTÉE	
Lisibilité		▪ Écriture lisible. ▪ Mise en page.
Recevabilité	Linguistique	▪ Correction de l'orthographe et de la ponctuation. ▪ Correction de la syntaxe et du lexique.
	Sociale	▪ Registre et ton adaptés : absence de maladresse ou d'écart. ▪ Courtoisie : respect du récepteur dans les arguments.
		▪ Respect du format imposé : nombre de mots. ▪ Soin de la copie.
Intelligibilité	Organisation des contenus	▪ Organisation des informations selon une structure argumentative : - Présence d'une thèse dans l'introduction ; - Présence de X arguments bien distincts dans un corps de texte ; - Rappel de la thèse et de l'argumentation dans la conclusion. ▪ Adéquation à la thématique.
	Cohérence textuelle	▪ Organisation textuelle (segmentation). ▪ Connecteurs appropriés au rapport logique. ▪ Anaphores adéquates.
Pertinence	Adéquation du texte à son intention : répondre à une sollicitation de jugement	▪ Développement : illustration des critères de jugement. ▪ Cohérence argumentative : progression et non contradiction. ▪ Énonciation marquée (présence du *JE*).

Exemple de grille pour l'évaluation d'une lettre de demande :

GENRE	LETTRE/COURRIEL DE DEMANDE	
Lisibilité		▪ Écriture lisible. ▪ Mise en page.
Recevabilité	Linguistique	▪ Correction de l'orthographe et de la ponctuation. ▪ Correction de la syntaxe et du lexique.
	Sociale	▪ Registre et ton adaptés (modalisateurs[4] éventuels pour atténuer la demande). ▪ Courtoisie : respect du récepteur dans les arguments.
		▪ Respect du format imposé : nombre de mots. ▪ Soin de la copie**.**
Intelligibilité	Organisation des contenus	▪ Organisation des informations selon une structure argumentative (précédée d'une introduction descriptive) : - Éléments constitutifs de la lettre ; - Introduction précisant et contextualisant la demande ; - Argumentation étayant la demande.
	Cohérence textuelle	▪ Segmentation en paragraphes. ▪ Connecteurs appropriés au rapport logique. ▪ Anaphores adéquates.
Pertinence	Adéquation à la thématique Adéquation du texte à son intention : convaincre le destinataire de répondre à la demande	▪ Pertinence de la demande. ▪ Pertinence des arguments. ▪ Développement de l'argumentation : - Raisonnement de type : ○ Illustration, ○ Comparaison, ○ Cause-conséquence, etc. ▪ Cohérence argumentative : progression et non-contradiction. ▪ Énonciation en rapport avec la lettre/le courriel : composantes et spécificités du genre (formules d'adresse, de politesse, etc.)

N.B : Les caractéristiques du courriel de demande sont identiques à celles de la lettre si ce n'est que certaines composantes sont prises en charge automatiquement par le logiciel de messagerie, comme l'adresse du destinataire. Cette gestion automatisée ne dispense toutefois pas l'énonciateur de préciser ses coordonnées et d'utiliser les éléments composant une lettre écrite, comme la formule de politesse.

[4] Un modalisateur est un mot ou un groupe de mots qui traduit l'appréciation du locuteur sur son propre énoncé. Par exemple, dans la phrase « Je suis certain qu'il est là aujourd'hui », le locuteur, par l'emploi du modalisateur « certain », insiste sur son degré de certitude quant à son propre énoncé.

2. Épreuve orale

Cette épreuve est consacrée à la rencontre d'œuvres littéraires : romans, pièces de théâtre.

Chaque candidat·e préparera **trois œuvres**. Ces œuvres auront préalablement été choisies par ses soins dans la liste fournie **en respectant les contraintes explicitées** dans ce document (cf. pages 14 et 15). Il **est recommandé que le ou la candidat·e choisisse les œuvres en fonction de critères personnels** car il ou elle pourra être interrogé·e sur les raisons de son choix dans le cadre de l'évaluation de l'UAA6 (relater et partager des expériences culturelles).

Cette liste n'est pas figée ; elle pourra être modifiée d'une session à l'autre. Les modifications qui seraient apportées à cette liste seront annoncées sur le site du jury dans des délais raisonnables.

REMARQUES IMPORTANTES CONCERNANT LES ŒUVRES CHOISIES :

1) Chaque candidat·e devra impérativement être en possession des trois ouvrages en version imprimée lors de l'épreuve. Les versions numériques ou audio ne sont pas admises. L'impossibilité de présenter les 3 ouvrages constitue un motif d'annulation de l'épreuve sans possibilité de report.

2) L'édition n'a pas d'importance du moment qu'elle présente le texte en version intégrale. Elle peut contenir (ou pas) un dossier pédagogique, des informations complémentaires sur l'œuvre, etc.

3) Les ouvrages ne peuvent pas être annotés. Ils peuvent en revanche contenir des signets ou des éléments surlignés ou soulignés.

Il est demandé à chaque candidat·e d'adapter son comportement et sa tenue à la situation spécifique que constitue un examen oral.

Unités d'acquis d'apprentissage	Compétences à développer et productions
UAA0 Justifier, expliciter.	Justifier une réponse. Expliciter une procédure mise en œuvre pour réaliser une tâche.
UAA2 Réduire, résumer ou comparer.	Réduire un texte ou résumer un texte pour informer autrui. Élaborer une comparaison à partir d'une paire d'objets.
UAA4 Exprimer oralement un avis argumenté.	Défendre oralement une opinion et l'étayer.
UAA6 Relater et partager des expériences culturelles.	Relater une rencontre avec une œuvre culturelle avec appréciation personnelle motivée.

L'épreuve orale est constituée de deux parties :

A. L'expression orale d'un avis argumenté

Au moment de la passation de l'épreuve, **les examinateurs choisiront une première œuvre,** dans la sélection des **trois œuvres** proposée par le ou la candidat·e.

Il sera demandé à chaque candidat·e de s'exprimer oralement et spontanément pendant une période comprise entre **1 minute 30 et 2 minutes 30**.
L'intention de sa communication sera d'informer ET d'inciter à lire ou ne pas lire l'œuvre présentée, selon l'opinion du ou de la candidat·e.

Son exposé comportera deux parties distinctes :

a. INFORMER : un résumé apéritif qui présente l'intrigue et les thèmes.
b. INCITER : un avis personnel argumenté qui invite à lire ou à ne pas lire l'œuvre.

Conseils :

Pour la partie informative, il est vivement recommandé aux candidats de ne pas entamer une énumération stérile des personnages et de ne pas tout dévoiler de l'intrigue puisqu'il s'agit d'un résumé-apéritif.

Pour la partie incitative, il est suggéré aux candidats de présenter des arguments qui correspondent à des bases de jugement en rapport avec différents aspects du récit.
Voici, à titre indicatif, quelques éléments qui peuvent être abordés :

- l'histoire et ses différents aspects : le cadre spatio-temporel, les personnages, leur personnalité, les relations qu'ils entretiennent, l'intrigue et son déroulement, etc. ;
- le genre du récit (policier, fantastique, récit de vie, récit d'apprentissage, etc.) ;
- la manière de raconter : le choix du narrateur et les incidences de ce choix sur le point de vue, le respect ou la perturbation de l'ordre chronologique, la création et le maintien du suspense, le recours à des dialogues, à des descriptions, etc. ;
- le thème général du récit, l'intérêt qu'il peut susciter, les informations qu'il donne, le rapprochement avec d'autres œuvres connues, la situation de l'œuvre dans l'histoire littéraire, éventuellement l'idéologie sous-jacente, etc. ;
- le jugement personnel : les impressions, les émotions ressenties à la lecture, le rapport avec les goûts et les valeurs du lecteur, l'identification avec un personnage, etc.

Il est attendu des candidats d'autres arguments que la simple évocation de la longueur ou de la facilité de lecture de l'ouvrage.

L'exposé de chaque candidat·e sera apprécié en fonction des critères fournis, **à titre indicatif,** dans le tableau suivant.

Critères d'appréciation - PARLER		
Recevabilité	linguistique	▪ Respect des normes linguistiques : - Syntaxe de l'oral ; - Richesse et précision du vocabulaire.
	sociale	▪ Fluidité de parole : impression de parole spontanée. ▪ Registre de discours adapté à la situation de communication. ▪ Énonciation marquée (présence du JE). ▪ Communication para-verbale et non verbale adaptée à la situation. ▪ Respect des valeurs humanistes et démocratiques.
Audibilité		▪ Volume suffisant. ▪ Articulation suffisante. ▪ Débit adéquat.
Intelligibilité	Densité et clarté des informations	▪ Clarté lexicale. ▪ Clarté syntaxique. ▪ Proportion acceptable d'implicites : compréhension aisée pour qui n'a pas vécu l'expérience de lecture.
	Cohésion textuelle	▪ Anaphores adéquates. ▪ Connecteurs appropriés au rapport logique. ▪ Clarté et organisation de l'exposé.
Pertinence	Adéquation à l'expérience de lecture	▪ Présence d'une appréciation personnelle à l'expérience de lecture.
	Adéquation du propos à son intention : informer, inciter à lire (ou pas) le livre	▪ Présence d'un résumé-apéritif adéquat. ▪ Présence d'une thèse incitative ou dissuasive. ▪ Développement d'une argumentation à visée incitative ou dissuasive. ▪ Sélection d'informations nécessaires et suffisantes. ▪ Respect de la consigne relative à la durée (entre 1 minute 30 et 2 minutes 30).

⚠ Tous ces critères ne seront pas automatiquement évalués.

B. La sélection d'informations et la maîtrise des savoirs littéraires et culturels

Au moment de l'épreuve, **les examinateurs choisiront une seconde œuvre,** dans la sélection des **trois œuvres** proposée par le ou la candidat·e. Les questions des examinateurs peuvent cibler :

1. L'œuvre (intrigue, thèmes, personnages, auteur, construction narrative, …) et les niveaux de compréhension de l'œuvre, de l'intrigue (UAA 0, UAA1 & UAA2).

Par exemple, *Roméo et Juliette* de William Shakespeare raconte non seulement l'histoire de deux jeunes empêchés de s'aimer (intrigue) mais symbolise aussi dans notre culture l'amour impossible (niveaux de compréhension de l'œuvre).

Le ou la candidat·e devra être capable de justifier ses éléments de réponse en exposant les raisons pour lesquelles il ou elle les juge valides ou en détaillant la méthode mise en place pour élaborer les éléments de réponse (UAA0).

2. Les savoirs disciplinaires et culturels en lien avec l'œuvre.

Le ou la candidat·e devra être capable de :

- reconnaître dans l'œuvre présentée les traits majeurs du ou des courant·s littéraire·s au·x·quel·s l'œuvre appartient (le classicisme à travers la comédie ou la fable, le romantisme, le réalisme en opposition à l'idéalisme) ;
- reconnaître les spécificités du ou des genre·s au·x·quel·s l'œuvre appartient : la comédie, le genre de l'étrange (science-fiction, fantastique, fantasy, merveilleux), le genre policier, le récit de vie, le texte poétique ;
- définir la notion de mythe, reconnaître et connaître le ou les mythes au·x·quel·s l'œuvre fait référence.

Il est attendu de chaque candidat·e qu'il ou elle ait une **connaissance théorique de tous les savoirs en lien avec les œuvres choisies**.

Par exemple, le ou la candidat·e interrogé·e sur *Le Malade imaginaire* de Molière devra maîtriser les connaissances relatives au classicisme, au genre de la comédie mais aussi aux spécificités du texte théâtral (didascalies, monologue, quiproquo, etc.) Si l'œuvre retenue relève de la catégorie « texte poétique », le ou la candidat·e devra montrer une connaissance suffisante des règles de versification (strophes, vers, rimes, figures de style, mise en page, etc.) S'il s'agit d'un récit de vie, le ou la candidat·e devra connaître les différents types de récits de vie (autobiographie, biographie, journal intime, etc.)

3. Une appréciation personnelle motivée (UAA4 et UAA6) de l'œuvre dont le choix aura été réalisé en fonction de critères personnels sur lesquels le ou la candidat·e pourra être interrogé·e.

IV. Évaluation

●●● Pondération

Épreuve écrite sur 60 points + épreuve orale sur 40 points = un total sur 100 ramené sur 20.

V. Annexes

●●● Liste des œuvres littéraires pour l'épreuve orale

Le ou la candidat·e devra choisir trois œuvres dans la liste proposée à la page suivante. Il est fortement conseillé de lire au moins deux fois chaque ouvrage : une première lecture sera consacrée à la découverte de l'œuvre et une deuxième (au minimum) à son analyse.

Cette liste **est valable pour le 2ème cycle de l'année 2021-2022 (de février à juillet 2022)**. Pour les cycles suivants, des mises à jour sont possibles. Merci de consulter le site régulièrement.

Mode d'emploi de la liste :

Les trois lectures imposées ont pour but de faire découvrir des intrigues aux candidats mais aussi de l'amener à découvrir des savoirs littéraires et culturels spécifiques au 2e degré. Le tableau ci-après mentionne les correspondances entre les œuvres et les savoirs via huit catégories**. La case orange signale la catégorie principale dont l'ouvrage relève.**

Il est demandé à chaque candidat·e de choisir personnellement et de **préparer trois œuvres appartenant à des catégories principales différentes**. Néanmoins, le ou la candidat·e est susceptible d'être interrogé·e sur toutes les catégories concernées par l'ouvrage, principales ET secondaires (signalées par une croix sans couleur orange). Il est attendu de chaque candidat·e **une maîtrise identique des savoirs principaux et secondaires**. Par conséquent, il ou elle devra se livrer à un travail de recherche pour maîtriser ces savoirs.

Exemples de choix :

1. **Un choix valide** d'ouvrages serait le suivant :

- E.E. Schmitt, *Ulysse from Bagdad* (catégorie principale : le mythe)
- M.S. Roger, *Le 4e soupirail* (catégorie principale : la poésie)
- J. Molla, *Sobibor* (catégorie principale : le récit de vie)

Le ou la candidat·e est susceptible d'être interrogé sur les catégories du mythe, de la poésie et du récit de vie **mais aussi sur la catégorie secondaire concernée par les œuvres** comme l'opposition entre réalisme et idéalisme.

2. **Un choix non valide** d'ouvrages serait le suivant :

- J. Maynard, *L'Homme de la montagne* (catégorie principale : le roman policier)
- G. Simenon, *Le Chien jaune* (catégorie principale : le roman policier)
- A. Skarmeta, *Une ardente patience* (catégorie principale : le texte poétique)

En effet, les deux premiers romans de ce choix sont des romans policiers, ils appartiennent à la même catégorie principale.

	1. Opposition réalisme/idéalisme	2. Romantisme	3. Comédie et fable classiques	4. Étrange (fantastique, fantasy, SF, etc.)	5. Policier	6. Récit de vie	7. Texte poétique	8. Mythe
E.E. Schmitt, *Ulysse from Bagdad*	x					x		x
Molière, *Le Malade imaginaire*			x					
M.S. Roger, *Le 4e soupirail*	x					x	x	
C.R. Zafon, *Marina*		x		x				x
H. de Balzac, *Le Bal de Sceaux*	x	x	x[5]					
J. Molla, *Sobibor*						x		
J. Maynard, *L'Homme de la montagne*					x	x		
J-C. Mourlevat, *Le Combat d'hiver*				x				
G. Simenon, *Le Chien jaune*					x			
A. Skarmeta, *Une ardente patience*						x	x	

Attention : les œuvres ayant fait l'objet d'une adaptation cinématographique doivent impérativement avoir été lues par le candidat.

Chaque candidat·e doit se présenter à l'examen oral muni·e de ses trois livres en version imprimée. S'il ou elle n'a pas les trois œuvres**, l'épreuve orale sera annulée sans possibilité de report**.

À retenir : toutes les bibliothèques ouvertes au public proposent des livres et des documents qui pourraient s'avérer d'une grande utilité pour les candidats dans la préparation de l'examen oral de français.

[5] Le récit est en lien avec la fable de J. de La Fontaine, « Le Héron/La Fille », dans *Fables,* Livre VII, 1679.

Récapitulatif

- **ÉPREUVE ÉCRITE :**
  Durée : 3 heures
  Total des points : 60

A. Réponse à des questions de **compréhension relatives à un document sonore** (UAA 1) ;
B. Réponse à des questions de **compréhension relatives à un/des document/s imprimé/s** (UAA 0 et UAA 1) ;
C. **Rédaction d'un résumé** ou **d'une réduction** de texte ou **d'un tableau comparatif** (UAA 1 et UAA 2) ;
D. **Rédaction d'un avis argumenté ou d'une demande argumentée dans une relation asymétrique** (UAA 3)

La connaissance de la comédie et de la fable classiques et du romantisme pourra intervenir dans le cadre des productions demandées.

- **ÉPREUVE ORALE :**
  Durée variable : +/- 30 minutes
  Total des points : 40

Trois œuvres à choisir parmi la liste en respectant les consignes de choix explicitées pages 14 et 15.
Le ou la candidat·e doit être en possession de ses trois ouvrages en version imprimée à l'examen oral. Si ce n'est pas le cas, l'épreuve orale sera annulée sans possibilité de report.

A. **Expression orale d'un avis argumenté :** à partir d'une des œuvres (choisie par l'examinateur dans la sélection des trois ouvrages du ou de la candidat·e), prendre la parole pour un exposé **d'1 minute 30 à 2 minutes 30** dont l'intention est d'informer et d'inciter à lire ou à ne pas lire le livre (UAA 2, UAA 4 et UAA 6).

B. **Sélection d'informations et recours aux savoirs littéraires et culturels en vue de répondre à des questions :** à partir d'une seconde œuvre (également choisie par l'examinateur dans la sélection des trois ouvrages faite par le ou la candidat·e), répondre à des questions et justifier ses réponses (UAA 0, UAA 1, UAA 2, UAA 4, UAA 6).

Bonne préparation !